**TOUT SAVOIR SUR LES FAMILLES D’ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES**

Les Familles d’accueil sont une solution d’hébergement pour les personnes âgées dépendantes. Les personnes âgées vivent sous le toit de l’accueillant en contrepartie d’une rétribution financière.

**SOMMAIRE**

Qu’est-ce qu’une famille d’accueil pour personnes âgées ?

Où sont situées les Familles d’Accueil ?

Puis-je rendre visite à mon proche en Famille d’accueil ?

Qui peut emménager en Famille d’Accueil ?

Quel est le coût de l’Accueil Familial ?

Quelles sont les aides pour les personnes âgées en Famille d’Accueil ?

Quels sont les avantages de l’Accueil Familial ?

Quelles sont les étapes pour emménager en Famille d’Accueil ?

**Qu’est-ce qu’une famille d’accueil pour personnes âgées ?**

Les Familles d’accueil sont des Familles agréées. Cela signifie qu’elles ont suivi des formations et qu’elles sont régulièrement contrôlées pour s’assurer du sérieux de l’accueil.

Ces familles d’accueil permettent aux personnes âgées qui ne peuvent plus vivre seules chez elles en raison d’une perte d’autonomie de vivre dans un cadre chaleureux tout en étant accompagné et encadré en permanence. Les Familles d’Accueil reçoivent aussi des personnes âgées dépendantes qui ne veulent plus vivre seules et permettent de lutter contre la solitude et l’isolement.

Afin que cette alternative soit la plus personnalisée possible pour les personnes âgées, la famille d’accueil ne peut accueillir que jusqu’à 3 personnes en même temps (4 si un couple est accueilli). Cela permet aux accueillants de répondre aux besoins de chacun dans les meilleures conditions et d’avoir du temps à consacrer à chaque accueilli pour les accompagner dans tous les gestes de la vie quotidienne (repas, aide à l’habillage, toilette etc)

Plusieurs types d’accueils sont possible afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun :

* Permanent (de jour et de nuit de façon continue)
* Temporaire : pour une durée déterminée en amont
* Séquentiel : seulement le week-end ou certains jours de la semaine
* De jour : la personne âgée rentre dormir chez elle ou chez un proche tous les jours

Chaque personne accueillie a une chambre de 9 mètres carrés au minimum et a accès à l’ensemble des pièces communes de la maison (salon, salle à manger, cuisine…) car l’idée est de partager des moments de vie ensemble.

Un vrai suivi médical est aussi réalisé avec le département. Les personnes âgées sont régulièrement vues par des médecins. Si besoin, la Famille d’Accueil organise aussi le passage d’infirmiers et de kinés.

**Où sont situées les Familles d’Accueil ?**

Les Familles d’Accueil sont environ 10000 sur toute la France, elles sont donc présentes dans toutes les régions et sont une solution de proximité permettant d’avoir son proche près de chez soi.

**Puis-je rendre visite à mon proche en Famille d’accueil ?**

Vous pouvez rendre visite à votre proche quand vous le souhaitez. Il suffit de prévenir la Famille d’Accueil en avance afin d’annoncer votre venue. De même, vous pouvez sortir votre proche pour une balade, un repas de famille ou même pour plusieurs jours si vous le souhaitez.

**Qui peut emménager en Famille d’Accueil ?**

Les Familles d’Accueil peuvent accueillir des personnes âgées avec différentes pathologies.

Les seuls cas pour lesquels les Familles d’Accueil ne sont pas recommandées sont :

* Les personnes âgées qui ont un besoin permanent de soins médicaux
* Les personnes âgées atteintes de la maladie d’Alzheimer et qui montrent soit de la violence ou qui tentent de fuguer. Ici l’accueil n’est pas recommandé pour la sécurité de la personne âgée et de la Famille d’Accueil

Si vous souhaitez voir si l’Accueil Familial est une solution envisageable pour votre proche, vous pouvez remplir le questionnaire sur le site [Choix Senior](https://www.choix-senior.fr/). En 3 minutes vous saurez quelles sont les meilleures solutions d’hébergement pour votre proche

**Quel est le coût de l’Accueil Familial ?**

Le reste à charge est le coût de l’Accueil Familial moins les aides et subventions auxquelles ont le droit les personnes âgées.

Le coût pour vivre en Famille d’Accueil se décompose de la façon suivante :

* **L'indemnité pour service rendu** : il s’agit du salaire qui est versé à la Famille d’Accueil tous les mois. Le salaire brut charges incluses est entre 1500 et 1800 euros par mois
* **L'indemnité de logement** : c’est le loyer versé à la Famille d’Accueil. L’indemnité moyenne constatée est de 200 euros par mois.
* **Les frais d’entretiens** : ils comprennent la nourriture, les produits d’hygiènes et tous les autres produits de la vie quotidienne. Ces frais d’entretiens sont calculés en MG (Minimum Garanti) et doivent être compris entre 2 et 5 MG. Famillys recommande 4 ou 5 MG soit un coût d’environ 500 euros par mois
* **Les sujétions particulières** : ce surcoût est justifié par la disponibilité supplémentaire demandée à un Accueillant du fait d’un plus haut niveau de dépendance de l’Accueilli.

Le coût brut avant les aides est donc d’environ 2500 euros. Après les aides, le reste à charge moyen constaté est de 1200 euros par mois

**Quelles sont les aides pour les personnes âgées en Famille d’Accueil ?**

Il y a plusieurs aides qui permettent de réduire le coût de l’Accueil Familial :

* **Le crédit d’impôt** qui permet de déduire 50% de l'indemnité pour service rendu et des sujétions particulières. Ce crédit d’impôt est plafonné à 500 euros par mois. Si vous n’êtes pas imposable cette somme vous sera versée sur votre compte en deux tranches : une en Janvier et une en Septembre
* **L’APA** qui est l’Allocation Personnalisée d’Autonomie. Le montant de l’APA est fixé en fonction du degré d’autonomie de chaque personne âgée et de ses revenus. Pour définir ce degré d’autonomie, les services sociaux utilisent la Grille Aggir. Vous trouverez [ici](https://www.famillys.fr/post/grille-aggir) un article que nous avons consacré à cette grille Aggir.

À ces aides peuvent aussi s’ajouter d’autres aides en fonction des revenues :

* L’ASH
* Les APL

En moyenne et après déduction de ces aides, le reste à charge est de 1200 euros par mois.

**Quels sont les avantages de l’Accueil Familial ?**

* **Un cadre familial et chaleureux :** Le départ de son domicile est souvent une étape compliquée et traumatisante pour les personnes âgées. Un emménagement en Accueil Familial est souvent mieux accepté par les personnes âgées qui y retrouvent un cocon chaleureux.
* **Stimulation cognitive :** Les familles proposent différentes activités à leurs résidents afin de les stimuler physiquement et cognitivement.
* **Proximité** : On sait tous qu’il est dur pour nos aînés d’être loin de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Il existe des milliers de familles d’accueil en France répartie dans toutes les régions. Inscrivez-vous sur notre site et notre conseiller vous dira où se trouvent les familles les plus proches de chez vous.
* **Un accueil personnalisé :** Cela est un point primordial de l’accueil familial. Les accueillants n’ayant le droit d’accueillir au maximum que 3 personnes en même temps chez eux, peuvent s’occuper de leurs résidents avec attention. Connaître leurs goûts et leurs habitudes permet aux accueillants de faire sentir les accueillis dans un milieu chaleureux et agréable à vivre.
* **Le prix** : alternative économique pour les familles, en moyenne le reste à charge d’un hébergement dans une famille d’accueil est de **1200€** par mois après la déduction des aides.
* **Familles professionnelles :** Toutes les familles sont suivies et contrôlées régulièrement par le département pour s’assurer que les personnes âgées sont accueillies dans les meilleures conditions. Elles ont également toutes reçu une formation aux gestes de premiers secours, et elles doivent suivre des formations tout au long de leur exercice d’accueillant familial. De nombreuses familles ont exercé le métier d’aide-soignant auparavant.

**Comment trouver une famille d’accueil ?**

Les familles d’accueil sont très demandées du fait des avantages qu’elles proposent : un accueil personnalisé, à taille humaine et à un coût moitié moindre que celui des Ehpads.

[Famillys](https://www.famillys.fr/familles-d-accueil), vous accompagnent dans la mise en place de ce projet. Ils font dans un premier temps le point avec vous sur les capacités physiques et cognitives de votre parent dépendant afin de voir si un hébergement en famille d’accueil est envisageable. Puis si cela est le cas, ils vous mettent en relation avec plusieurs familles disponibles qui correspondent aux besoins de votre parent. Après avoir rencontré ces familles, vous choisissez celle qui vous semble la plus adaptée et où votre parent y sera le mieux. Ensuite, ils vous aident dans toutes les démarches administratives qui peuvent être compliquées pour les moins avertis : enregistrement auprès de l’URSAFF, demandes d’aide, rédaction du contrat d’entrée…

Si vous souhaitez en savoir plus sur l’Accueil Familial, vous pouvez aussi vous rendre sur notre site : <https://www.famillys.fr/familles-accueil-personnes-agees>